

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 NOVEMBRE 2013

L'an deux mil treize, le quatre novembre, le Conseil municipal de la commune d'Arenthon, dûment convoqué le vingt-huit octobre deux mil treize, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain VELLUZ, Maire.

Etaient présents : MM. J. BOEX, J. BROUARD, C. MOENNE, M. MOLINA,
P. ROUSSEAU, N. TARDIF, A. VELLUZ
MMES C. BOEX, A. COLLOMB, C. COUDURIER, J. FREMEAUX,
M. MARCAULT, M. VIGNE

Secrétaire de séance : M. J.-S. DESTRUEL



Le quorum est constaté, la réunion peut débuter.



Monsieur le Maire demande à l'assemblée si elle approuve l'ordre du jour présenté.

A l'unanimité des présents, l'ordre du jour est adopté.

ORDRE DU JOUR

- *Approbation du compte-rendu du Conseil municipal en date du 07 Octobre 2013*
- *Urbanisme*
- *Délibération n°1 :*
Indemnités pour le gardiennage de l'église communale
- *Délibération n°2 :*
Modification statutaire en vue d'étendre les compétences du groupe « Actions de développement économique » de la Communauté de communes du Pays Rochois
- *Rapports établis par chaque commission concernant les travaux en cours*
- *Questions diverses*
- *Dates à retenir*

S É A N C E

§ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 OCTOBRE 2013

Aucune remarque n'a été faite.

*Le Conseil municipal, après délibération,
à l'unanimité,*

APPROUVE le compte-rendu du Conseil municipal en date du 07 Octobre 2013.

URBANISME

La commission du 03 Octobre 2013

❖ Déclarations préalables : la commission Urbanisme a donné un avis favorable.

Indivision CLERC FAVRE
Terrain situé au lieu-dit La Papéterie
Superficie terrain : 42 180 m²
Zone UC : habitat résidentiel
Zone N : zone naturelle

**Division parcellaire en vue de
construire**

Monsieur MARQUOT Alexis
283, Route de Berny
Superficie terrain : 435 m²
Zone UC : habitat résidentiel

**Réfection des façades de
l'habitation (crépi)**

Madame DESALMAND Denise
975, Route des Granges
Superficie terrain : 670 m²
Zone Ar : zone agricole accueillant des habitations
existantes non liées à une exploitation agricole

Fermeture du garage existant

Monsieur GARNIER Emmanuel
110, Route de Fessy
Superficie terrain : 1 182 m²
Zone UC : habitat résidentiel

**Réalisation d'une clôture (espace
protégé pour la garde d'enfants)**

Monsieur AURRY Michel
31, Chemin de Ravure
Superficie terrain : 2 020 m²
Zone Ar : zone agricole accueillant des habitations
existantes non liées à une exploitation agricole

**Remplacement d'une clôture
existante**

- ❖ Permis de construire : la commission Urbanisme a donné un avis favorable.

Monsieur VEINNANT Philippe
Terrain situé Route de Bonneville
Superficie terrain : 774 m²
Zone UC : habitat résidentiel

**Immeuble collectif de 4 logements +
garages attenants**

Monsieur BERTHET Jean
941, Route du Salève
Superficie terrain : 1 200 m²
Zone UC : habitat résidentiel

Habitation

La commission du 24 Octobre 2013

- ❖ Certificat d'urbanisme d'information :

Maître VIOLLAZ Patricia, notaire à La Roche-sur-Foron
Parcelle située au 80, Impasse de la Fruitière
Superficie terrain : 1 281 m²

Zone UB1 : secteur du centre de la commune concerné par la démolition de la Fruitière et formalisé par une orientation d'aménagement et de programmation

- ❖ Déclaration préalable : la commission Urbanisme a donné un avis favorable.

Monsieur DUMOT Jérôme et Madame GUILLET Joyce
107, Route de Maclenay
Superficie terrain : 1 554 m²
Zone UC : habitat résidentiel

**Modification des façades :
changement de matériau pour les
ouvertures + suppression d'une
fenêtre dans la salle de bains**

- ❖ Permis de construire modificatif : la commission Urbanisme a donné un avis favorable.

SARL PROXIMMO
485, Route de Reignier
Superficie terrain : 4 278 m²
Zone UB : extensions pavillonnaires autour du chef-lieu

Modification :
- Bât A : façades
**- Bât B : façades + création de surface
en duplex + suppression d'un apparte-
ment en rez**

- ❖ Permis de construire : la commission Urbanisme a donné un avis favorable.

SARL PROXIMMO
485, Route de Reignier
Superficie terrain : 4 278 m²
Zone UB : extensions pavillonnaires autour du chef-lieu

**Immeuble collectif de 9 logements
(Bât D)**

Monsieur VIOLLET André
214, Chemin de Ravure
Superficie terrain : 1 714 m²
Zone Ar : zone agricole accueillant des habitations
existantes non liées à une exploitation agricole

Habitation

INDEMNITES POUR LE GARDIENNAGE DE L'EGLISE COMMUNALE

Monsieur le Maire expose au Conseil que le montant maximum de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises peut faire l'objet d'une revalorisation annuelle au même taux que les indemnités exprimées en valeur absolue allouées aux agents publics et revalorisées suivant la même périodicité.

Monsieur le Maire indique que l'application de la règle de calcul habituelle conduit au maintien pour 2013 du montant fixé en 2012 par la circulaire du 28 février 2012.

En conséquence, le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales demeure en 2013 le même que celui fixé en 2012, soit :

→ 119,55 € (CENT DIX-NEUF EUROS ET CINQUANTE-CINQ CENTIMES) pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées.

*Le Conseil municipal, après délibération,
à l'unanimité,*

- ✓ **DECIDE** d'attribuer la somme de 119,55 euros (CENT DIX-NEUF EUROS ET CINQUANTE-CINQ CENTIMES) au titre des indemnités de gardiennage des églises communales pour l'année 2013.

MODIFICATION STATUTAIRE EN VUE D'ÉTENDRE LES COMPÉTENCES DU GROUPE « ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE » DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS ROCHOIS

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5211-5, L. 5214-1 et suivants,

Vu l'article L. 5211-17 du Code général des collectivités territoriales qui autorise les communes membres d'un établissement public de coopération intercommunale à transférer à tout moment à ce dernier de nouvelles compétences dans le cadre d'une procédure de modification statutaire,

Vu les statuts de la Communauté de communes du Pays Rochois,

Vu l'article 13 des statuts de la Communauté de communes relatif aux compétences dites « obligatoires » de la Communauté,

Vu les actions de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté que la Communauté de communes est statutairement habilitée à mener et qui sont visées à l'article 13-2 desdits statuts,

Vu la délibération du Conseil de la Communauté de communes du Pays Rochois en date du 24 septembre 2013 approuvant la modification statutaire envisagée,

Considérant l'intérêt que représentent, pour le développement économique de la Communauté de communes du Pays Rochois, le développement d'infrastructures et de réseaux de communication électroniques sur son territoire et le développement de l'aménagement numérique,

Il est proposé par conséquent d'étendre les compétences statutaires de la Communauté de communes du Pays Rochois au sein du groupe « actions de développement économique » à une compétence de nature à lui permettre de mener des actions de soutien au développement des infrastructures et des réseaux de communications électroniques et au développement numérique,

***Le Conseil municipal, après délibération,
à l'unanimité,***

- ✓ **DECIDE D'APPROUVER** la modification des statuts de la Communauté de communes du Pays Rochois consistant en l'extension des compétences qu'elle exerce au titre des actions de développement économique, telle que définie à l'article 2,
- ✓ **DECIDE D'APPROUVER** en conséquence le transfert, au titre des actions de développement économique telles que visées à l'article 13-2 des statuts de la Communauté de communes du Pays Rochois, de la compétence suivante :
→ « *Actions de soutien au développement des infrastructures et des réseaux de communications électroniques et au développement numérique* ».

| |
|--|
| <i>RAPPORTS ETABLIS PAR CHAQUE COMMISSION CONCERNANT LES TRAVAUX EN COURS</i> |
|--|

§ COMMISSION TRAVAUX – BÂTIMENTS - ÉQUIPEMENTS

- Madame Colette BOEX propose de mettre en place des toilettes publiques autonettoyantes près du stade et du city park étant donné que ce secteur (présence d'une aire de jeux, tables de repas et départ de ballades pédestres) est souvent utilisé par les habitants et les touristes. S'agissant d'une dépense onéreuse, il a été décidé en premier lieu de remettre en état et de sécuriser les toilettes près du stade pour les rendre accessibles au public.

§ COMMISSION FOSSÉS VOIRIE SÉCURITÉ

- Une réunion avec les riverains du lieu-dit de Publet a eu lieu le 24 octobre dernier. Trois propositions ont été présentées : la variante 3 concernant la mise en place de deux écluses a été retenue.
Une réunion sur place avec les services de la DDT, la société Eiffage et les riverains est fixée le 15 novembre à 16h00 (à confirmer).
- Certains élus ont dénoncé le comportement de plusieurs automobilistes et motards qui roulent sur les trottoirs le long de la Route de Reignier, pour éviter les dos d'âne. Il est évoqué l'idée de poser des barrières le long de ces trottoirs pour lutter contre ces comportements à risque pour les piétons en particulier.

§ COMMISSION ÉCOLE – PÉRISCOLAIRE

- Concernant la réforme sur les rythmes scolaires, la demi-journée supplémentaire et les nouveaux horaires devraient être fixés durant le mois de novembre.
Une réunion est fixée entre les élus et les agents du service jeunesse, ainsi qu'une réunion

avec les enseignants et les représentants des parents d'élèves, pour discuter de la réforme des rythmes scolaires.

§ COMMISSION JEUNESSE

- Le marché de Noël aura lieu le mardi 17 décembre devant la Mairie.

§ COMMISSION SOCIAL

- La réunion de préparation du Téléthon 2013 est fixée le mardi 15 octobre à 20h30 à la salle des Associations à Scientrier.
Les courriers de demande de participation à l'organisation du Téléthon ont été envoyés aux associations d'Arenthon.
Les courriers de demande de dons pour le Téléthon ont été envoyés aux artisans et commerçants d'Arenthon.
- Le repas des Anciens Combattants est organisé le jeudi 14 novembre à la Maison des Associations.
- Le goûter de Noël des Anciens aura lieu le lundi 16 décembre à 14h30 à la Maison des Associations.

§ COMMISSION ANIMATION / COMMUNICATION / INFORMATION

- Une réunion pour établir le calendrier des manifestations 2014 est fixée le 15 novembre à 19h00 à la Maison des Associations.
- Une réunion de la commission Communication aura lieu le mercredi 20 Novembre à 18h00 en Mairie pour préparer le prochain bulletin municipal.

§ COMMISSION BIBLIOTHÈQUE

- Une exposition d'artistes sera organisée à la bibliothèque durant le printemps 2014. Il a été proposé de mettre en place cette exposition durant les élections européennes car cela favoriserait l'affluence des amateurs d'art, mais aussi l'affluence des électeurs pour ce scrutin.

§ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS ROCHOIS

- L'enquête publique concernant le projet de SCOT approuvé par le Conseil communautaire en date du 16 juillet dernier aura lieu du 04 novembre au 06 décembre 2013.
Une permanence sera fixée à la Mairie d'Arenthon le jeudi 14 novembre 2013 de 16h00 à 19h00.
- Concernant le projet d'aménagement commercial sur les communes d'Amancy et de La Roche-sur-Foron, certains élus du conseil considèrent que ce projet va freiner l'activité économique de la Roche sur Foron et que l'implantation de certains commerces pourrait faire du tort aux commerces Rochois.

Cette réflexion devrait être transmise à l'ensemble du conseil communautaire par les délégués communautaires de la commune.

DIVERS

- Le mémorial du Souvenir Français a été installé au cimetière. Ce projet va être subventionné par les sections cantonales et départementales du Souvenir Français.

DATES À RETENIR

- ✓ Jeudi 7 Novembre à 20h00 en Mairie : Conseil d'école
- ✓ Samedi 9 Novembre à Annemasse : Congrès des Maires et Maires adjoints
- ✓ Samedi 9 Novembre à 19h30 : Livraison de la collecte alimentaire à la Croix-Rouge à La Roche-sur-Foron
- ✓ Lundi 11 Novembre à 10h30 : Commémoration Monument aux Morts + Vin d'honneur
- ✓ Jeudi 14 Novembre à 12h00 : Repas des Anciens Combattants
- ✓ Jeudi 14 Novembre de 16h00 à 19h00 en Mairie : Permanence du commissaire enquêteur dans le cadre du projet de SCOT
- ✓ Jeudi 14 Novembre à 17h00 en Mairie : Commission Urbanisme
- ✓ Jeudi 14 Novembre à 18h30 en Mairie : Réunion de travail sur les rythmes scolaires avec Commission scolaire, la Commission Jeunesse Sport et Culture et le Service Enfance Jeunesse
- ✓ Vendredi 15 Novembre à 16h00 au lieu-dit de Publet : Réunion avec les services de la DDT, la société Eiffage et les riverains, pour sécuriser le secteur (à confirmer)
- ✓ Vendredi 15 Novembre à 19h00 à la Maison des Associations : Réunion calendrier des manifestations 2014
- ✓ Mardi 19 Novembre à 19h00 à la CCPR : Commission centre de loisirs
- ✓ Mercredi 20 Novembre à 18h00 en Mairie : Commission Communication (préparation Echo des Iles)
- ✓ Jeudi 21 Novembre à 18h30 en Mairie : Réunion de travail sur les rythmes scolaires avec les enseignants, les représentants des parents élèves et la Commission scolaire (à confirmer)
- ✓ Vendredi 22 Novembre à 8h30 à la CCPR : Réunion avec Alvéole
- ✓ Jeudi 28 Novembre à 17h00 en Mairie : Commission Urbanisme

- ✓ Vendredi 29 Novembre à 19h00 à Eteaux : Belote des élus
- ✓ Lundi 02 Décembre à 18h30 en Mairie : Conseil municipal
- ✓ Vendredi 06 et samedi 07 Décembre : Téléthon
- ✓ Lundi 16 Décembre à 14h30 à la Maison des Associations : Goûter des Anciens
- ✓ Mardi 17 Décembre à 16h30 : Marché de Noël

Séance levée à 20h50.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,
Alain VELLUZ

Affiché le 03 / 12 / 2013.